

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2023
 Reçu en préfecture le 22/07/2023
 Publié le
 ID : 073-217301472-20230331-08_2023-DE



Séance du 31 Mars 2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 09
 Nombre de votants : 09
 Date de la convocation : 24 Mars 2023
 Date d'affichage : 08 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un du mois de Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert- ALMAÏDA Marie - MIGUET Corinne

Absents : - GONSETH Mathilde - PADEY Guillaume

BONASSI Stéphane est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 08-2023
Objet : Affectation du résultat 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT DE L'INFORMATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION À CARACTÈRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL					
Investissements	162 423,40	162 423,40	62 100,00		1 161,40
Fonctionnement	618 781,48	238 788,57	224 248,88		647 107,38
TOTAL					
Budgets des services non personnalisés					
Services administratifs					
I - Budget des services					
Services individuels					
Services collectifs					
TOTAL					
TOTAL	618 781,48	238 788,57	224 248,88		647 107,38

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il propose l'affectation du résultat suivante :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU	31/12/2022	540107.70 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002)		
		540107.42 €
Total affecté au c/ 1068 :		
		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ		0.00€
AU 31/12/2022		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 540 107.42 € de la façon suivante : 540 107.42€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » et 0.00 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Le Maire,
Christian GARIOUD

